

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT R.R.1562.069**

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 29 juin 2026, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

R.R.1562.069 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562, afin de retirer l'usage résidentiel classe I (maison d'hébergement) dans la grille RM16-143 du règlement de zonage refondu R.R.1562.

Ce règlement est entré en vigueur le 13 juillet 2026, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 14 juillet 2026